

Conseil communautaire

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 septembre 2018

Date et heure de la séance	29 septembre 2018 à 20h30
Lieu	Salle polyvalente – Chalvignac
Date de la convocation	21 septembre 2018
Président de séance	Gérard LEYMONIE
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	28

Présents :

Qualité :

Maryse BONNET	Adjointe au Maire de Mauriac
Marie-Louise CHAMBRE	Adjointe au Maire de Mauriac
Marie-Hélène CHASTRE	Membre du Bureau, Maire de Drugeac
Christian CHEMINADE	Adjoint au Maire de Mauriac
Gérard DURAND	Adjoint au Maire de Jaleyrac
Alain FARON	Adjoint au Maire de Mauriac
Georgette FUMEL	Adjointe au Maire de Chalvignac
Emile LACOSTE	Adjoint au Maire de Mauriac
Monique LAFARGE	Adjointe au Maire de Mauriac
Michel LAPORTE	Membre du Bureau, Maire de Salins
Gérard LEYMONIE	Président, Maire de Mauriac
Serge LEYMONIE	Membre du Bureau, Maire de Chalvignac
Yves MAGNE	Vice-président, Maire d'Arches
Odile PEYRIDIEUX	Adjointe au Maire de Mauriac
Olivier ROCHE	Membre du Bureau, Maire de Jaleyrac
Jacques ROMEUF	Adjoint au Maire de Drugeac
Claudine ROYER	Conseillère Municipale de Mauriac
Danielle VERNIER-ISNARD	Conseillère Municipale de Mauriac
Christian VERT	Adjoint au Maire de Moussages
Serge VIALLEMONTEIL	Membre du Bureau, Maire de Sourniac

Suppléant :

Qualité :

Suppléant de :

Denis SOULIER	Adjoint au Maire de Méallet	Alain FREYRIA
---------------	-----------------------------	---------------

Représenté :

Qualité :

Pouvoir donné à :

Christiane BALMISSE	Adjointe au Maire de Le Vigean	Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL	Conseiller Municipal de Mauriac	Claudine ROYER
Marie-Claude DONNADIEU	Conseillère Municipale de Mauriac	Marie-Louise CHAMBRE
Gérard LAMPLE	Vice-président, Maire de Moussages	Gérard LEYMONIE
Philippe SOIRAT	Conseiller Municipal de Mauriac	Christian CHEMINADE
Jean-Pierre SOULIER	Vice-président, Maire de Le Vigean	Serge LEYMONIE
Jean-Michel VIGNAL	Membre du Bureau, Maire d'Auzers	Yves MAGNE

Excusés :

Qualité :

Gildas JUILLARD	Conseiller Municipal de Mauriac
Alain MALASSAGNE	Adjoint au Maire de Le Vigean
François POUCHOT	Adjoint au Maire de Le Vigean

Conseil communautaire

Avant de débiter la séance, le Président remercie la commune de Chalvignac d'accueillir ce Conseil communautaire.

Serge LEYMONIE, Maire de Chalvignac, accueille les conseillers.

Gérard LEYMONIE énumère les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Olivier ROCHE est désigné secrétaire de séance.

Gérard LEYMONIE propose tout d'abord de rendre hommage à deux anciens conseillers communautaires décédés durant l'été : Pierre Charlanne, ancien Maire de Jaleyrac et ancien Conseiller général du canton de Mauriac et Philippe Viard, ancien premier adjoint au Maire d'Arches.

Une minute de silence est observée.

1 Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE d'adopter en l'état le compte-rendu de la séance du 25 juin 2018 ;

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

2 Compte-rendu des décisions du Président

Décision 2018/5 du 20 août 2018

Gérard LEYMONIE rend compte d'une décision prise dans le cadre de ses délégations le 20 août 2018 : suite à la modification des tarifs de la déchetterie au 1^{er} janvier 2018, il a été nécessaire de modifier le montant maximum de l'encaisse de 90€ à 160€.

Conseil communautaire
3 Finances

3.1 Taxe de séjour

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VALIDE les tarifs pour la taxe de séjour tels que présentés ci-dessous :

CATEGORIE D'HEBERGEMENT	TARIFS
Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 4 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 2 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme et Meublés de tourisme 1 étoile Chambres d'hôtes Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques - tranche de 24 H	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Tous types d'hébergements en attente de classement ou sans classement	5 % du prix HT de la nuitée*

*dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité

Les tarifs s'entendent par nuitée et par personne assujettie

Non assujettis : moins de 18 ans, titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire de la Communauté de communes, bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Conseil communautaire

DIT que les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2019 ;

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

3.2 Budget annexe de Bourianne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de Bourianne telle que présentée ci-dessous :

Dépenses d'investissement

Article	Intitulé	BP 2018	DM1	Nouveau budget
1	Solde d'exécution d'invest reporté	178 138.78		178 138.78
Total 001 déficit antérieur reporté invest		178 138.78		178 138.78
Total 040 opérations d'ordre de transfert entre sections				
1641	Emprunts en euros	90 016.30	0.10	90 016.40
Total 16 emprunts et dettes assimilées		90 016.30		90 016.40
21318	Autres bâtiments publics	3 000.00	-0.10	2 999.90
Total 21 immos corporelles		3 000.00		2 999.90
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		298 016.13		298 016.13

CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

Conseil communautaire

4 Ressources Humaines

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de communes du Pays de Mauriac à la commune de Mauriac ;

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante ;

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

5 Déchets ménagers et assimilés :

5.1 Convention avec Eco-Mobilier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE le Président à signer la convention proposée par Eco-Mobilier ;

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

5.2 SIETOM : remplacement d'un délégué

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les articles L2121-21, L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIETOM ;

Ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses représentants ;

DESIGNE Roger RIBAUD comme délégué suppléant au SIETOM ;

RAPPELLE la liste des délégués au SIETOM, désormais comme suit :

Conseil communautaire

Titulaires	Suppléants
Thierry CHAMBON	Yves MAGNE
Roland PASSEFONS	Jean Michel VIGNAL
Michel LARROUMETS	Serge LEYMONIE
Marie Hélène CHASTRE	Jacques ROMEUF
Gérard DURAND	Olivier ROCHE
Gérard LEYMONIE	Odile PEYRIDIEUX
Denis SOULIER	Roger RIBAUD
Christian VERT	Gérard LAMPLE
Hervé ANDRIEUX	Michel LAPORTE
Serge VIALLEMONTAIL	Muriel DAPON
François POUCHOT	Alain MALASSAGNE

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 27
Votes pour : 27
Votes contre : 0

5.3 Rapport annuel 2017 sur la qualité du service public

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

6 SPANC : rapport annuel 2017 sur la qualité du service public

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;

Conseil communautaire

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

8 Projet de modification du tracé de la RD 922 : motion du Conseil

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de porter sa position ainsi exprimée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

DEMANDE à être étroitement associé aux réflexions du Conseil Départemental concernant le projet de modification du tracé de la RD 922.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Président



Gérard LEYMONIE

08 OCT. 2018

Affiché le :

Publié sur le site Internet de la Communauté de communes le :

08 OCT. 2018